

Travaux publics—Loi

M. Cassidy: J'en remercie le secrétaire parlementaire. Pourrait-il nous garantir que nous aurons une réponse verbale à la Chambre ou une réponse écrite avant la fin de la semaine. Dans le rapport du vérificateur général, on dit que le déménagement va se faire d'un jour à l'autre, semble-t-il.

Étant donné qu'il y a des espaces libres, depuis quatre ou six ans, dans certains grands immeubles à Hull, comme nous pouvons le constater en regardant par la fenêtre, je m'étonne qu'on n'y trouve pas suffisamment d'espace pour loger ces trois ministères. Ces espaces ne sont peut-être pas contigus, c'est-à-dire qu'ils sont séparés par un étage ou deux, mais je me demande si cela justifie que nous dépensions 20 millions de dollars de plus simplement pour éviter aux fonctionnaires de monter des escaliers afin de consulter leurs collègues dans l'un des trois ministères en question. Je voudrais savoir ce que le secrétaire parlementaire en pense. Si on pouvait nous répondre cette semaine, peut-être saurions-nous alors pourquoi au juste le ministère a besoin de cet argent supplémentaire alors qu'un seul déménagement suffirait.

M. Stewart: Je répète, monsieur le président, que je tâcherai d'obtenir la réponse le plus tôt possible.

M. Cassidy: Monsieur le président, un dernier point au risque d'abuser de la patience de la Chambre.

Une voix: Rassurez-vous.

M. Cassidy: Je n'ai donc pas de remords. Le secrétaire parlementaire n'ignore pas qu'on devrait respecter le principe de la rentabilité en faisant payer aux ministères la valeur marchande ou le prix intégral de l'espace qu'ils louent au ministère des Travaux publics. Je sais que c'est l'ancien gouvernement qui est en cause en l'occurrence, mais pourquoi a-t-on pris tant de temps pour mettre ce principe en application, principe qui obligerait les ministères-clients à utiliser l'espace dont ils ont besoin d'une façon un peu plus rationnelle? Sauf erreur, on n'a jamais mis ce principe en pratique. Si on ne peut rectifier complètement cet état de chose, pourquoi ne pas remédier en partie au problème en exigeant des loyers proportionnels aux coûts au lieu de continuer comme si rien n'était?

M. Stewart: Monsieur le président, le député a tout à fait raison. Cette question est à l'étude depuis pas mal longtemps. Ce principe sera mis en application en 1985-1986.

M. Cassidy: Monsieur le président, il semblerait que le ministère ait procédé par appels d'offres pour seulement 7 p. 100 de ses besoins en locaux. Malgré des directives précises du Conseil du Trésor, il a trouvé le moyen de faire des exceptions dans 93 p. 100 des cas. Quel objectif le nouveau gouvernement se donne-t-il en ce qui concerne la proportion des locaux qui feront l'objet d'appels d'offres? Quel pourcentage?

● (1220)

M. Stewart: Monsieur le président, sauf erreur, le plus fort pourcentage possible.

M. Cassidy: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous citer des chiffres? Cette question concerne le projet de loi à l'étude. On est en train de donner davantage de pouvoirs au ministère. On lui donne plus de latitude pour exploiter ses immeubles selon des méthodes utilisées par le secteur privé, par exemple, cession-bail et ainsi de suite. Par conséquent, en vertu de ce projet de loi, le ministère des Travaux publics aura plus de latitude pour consentir des marchés juteux à des amis politiques, marchés auxquels ni la Chambre ni le vérificateur général ne pourraient trouver d'autre explication que le favoritisme. C'est ce qui explique que ces méthodes aient été critiquées au cours de la législature précédente. Cependant, à cette époque, je n'étais pas membre de la Chambre.

Jusqu'à présent, seulement 7 p. 100 des baux que le ministère a signé l'ont été à la suite d'appels d'offres. Quelle proportion des baux le gouvernement actuel entend-il signer à la suite d'appels d'offres, de façon que ce soit plutôt la règle que l'exception?

M. Stewart: Monsieur le président, la proportion est effectivement de 7 p. 100 à l'heure actuelle, et elle était naguère de 6 p. 100. Le gouvernement actuel vise la proportion la plus élevée possible. Je ne saurais fournir pour le moment au député de pourcentage exact, mais il sera le plus élevé possible.

M. Keeper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire sait que le vérificateur général a signalé un certain nombre de façons dont le ministère des Travaux publics a gaspillé l'argent des contribuables. Il a notamment constaté qu'il avait versé 63 millions de dollars en trop à l'égard de 12 baux. Il a constaté également que le ministère avait dû payer au cours des cinq dernières années 25 millions de dollars par année pour louer 700,000 mètres carrés de locaux dont il ne s'était pas servi. En outre, dans le cadre d'accords de location avec option d'achat, le ministère a fait l'acquisition de quatre immeubles qui, sur une période de 35 années, lui ont coûté 85.8 millions de dollars de plus que s'il les avait contruits lui-même.

Il y a un dernier élément. Le vérificateur général a déclaré que le ministère des Travaux publics avait caché certaines données au cabinet fédéral, ce qui avait occasionné un gaspillage supplémentaire. Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a déclaré que le ministre avait pleine confiance dans le sous-ministre des Travaux publics. Compte tenu des gaspillages comme ceux dont je viens de faire état, le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer à la Chambre comment le gouvernement peut bien avoir pleine confiance dans ce sous-ministre? Comment peut-il avoir ainsi pleine confiance dans ce sous-ministre, quand le ministère qu'il dirigeait a gaspillé à ce point l'argent des contribuables?

M. Stewart: Monsieur le président, le député a déjà fait état de tous ces aspects. Je pense lui avoir répondu de mon mieux. Je tiens à rappeler au député que c'est sous le précédent gouvernement que tout ce gaspillage s'est produit. Or, le sous-ministre se conforme aux directives qu'il reçoit du ministre. Il relève maintenant d'un nouveau ministre.